



Vous avez plus de 60 ans ?

Le CIAS propose des services pour vous accompagner.

Bien vieillir à domicile

LES CONSULTATIONS
de prévention santé

Mémoire, sommeil, vision, nutrition...

Si on faisait le point ?

Des professionnels de santé sont à votre écoute.

CONSULTATION GRATUITE RENSEIGNEZ-VOUS !

Pôle Bien Vieillir à domicile
1 rue François Lévêque - Annecy
04 50 63 48 32

Grand **Annecy** CIAS



Infos

Février 2020



LE **PÔLE**

espace culturel & sportif du Pays d'Alby

AGENDA MARS 2020

Samedi 14 mars - 18h00 : BEAVER DAM COMPAGNY - Danse contemporaine

Retrouvez tout le programme de la saison : www.sipalby.fr. Rubrique "Culture" - "Saison culturelle"

Mairie de Chapeiry

☎ 04.50.68.12.34

✉ accueil@chapeiry.fr

Cantine - Garderie : mairie@chapeiry.fr

Secrétariat ouvert le

Lundi	16h00 - 19h00
Mercredi	09h00 - 12h00 13h30 - 16h30

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020
15 ET 22 MARS 2020

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ONT LIEU
DIMANCHE 15 MARS 2020
DIMANCHE 22 MARS 2020
LE BUREAU DE VOTE EST OUVERT DE
8 HEURES À 18 HEURES

RAPPEL : Pour s'affranchir d'un second tour de scrutin, les candidats doivent obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et le vote d'au moins un quart des électeurs inscrits. Nous comptons donc sur votre mobilisation pour ces prochaines élections.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour du vote, pensez à donner procuration à un tiers en vous rendant à la gendarmerie de votre domicile le plus tôt possible.



Les nouveaux arrivants sur la commune et ayant des enfants scolarisés en maternelle pour la rentrée 2020-2021 sont priés de prendre contact avec le secrétariat de mairie - 04.50.68.12.34 ou mairie@chapeiry.fr

TRAVAUX "OM ROUTE DU BOIS DE LA CROIX"



Des travaux d'extension du point d'apport volontaire de la Route du Bois de la Croix sont en cours de réalisation. Ces travaux sont l'extension et la réorganisation du point d'apport volontaire OM (Ordures Ménagères), la sécurisation du carrefour et des piétons.



La Bibliothèque "Au coin du livre" recrute !

Vous êtes intéressés par la vie d'une bibliothèque : accueillir des lecteurs, des enfants, participer au choix des livres ou des achats, donner votre avis sur des livres, faire des stages si vous le

souhaitez, proposer des activités ou animations... Vous disposez d'une heure ou deux de temps à autre ou plus si vous avez envie.... Rejoignez l'équipe de bénévoles. Contactez : Odette PEGAZ - 06 13 87 73 36 ou Marie-Françoise CHARVIN - 06 70 60 46 11 ou venez nous trouver à la bibliothèque aux heures d'ouverture : mardi de 9h30 à 11h30 - mercredi de 10h00 à 11h00 - vendredi de 16h00 à 17h00 - samedi de 17h00 à 18h30.



CLUB DE L'AMITIÉ

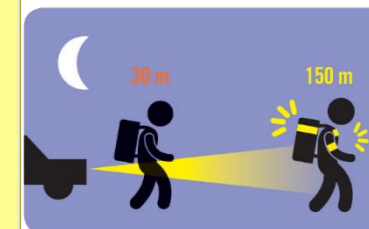
L'Assemblée Générale du Club de l'Amitié aura lieu dans la salle communale le
JEUDI 5 MARS - 16 HEURES

Elle sera suivie d'un goûter offert par le Club - VENEZ NOMBREUX.

PIÉTONS : SOYEZ VIGILANTS

La nuit et au crépuscule, la visibilité est réduite, un piéton est donc peu visible des conducteurs et les risques d'accidents sont plus élevés. Sans aucun équipement rétro-réfléchissant, les piétons ne sont visibles qu'à 30 mètres, contre plus de 150 mètres lorsqu'ils en sont équipés.

PENSEZ AU GILET DE SÉCURITÉ - LUMIÈRE



Appel à la vigilance sur les cambriolages

Plusieurs cambriolages ont eu lieu en ce début d'année sur notre commune. Il est donc nécessaire d'être vigilant au travers des recommandations suivantes :

- ✓ protéger et renforcer les points d'accès de votre domicile
- ✓ éviter de montrer tout signe d'absence (dans la mesure du possible)
- ✓ placer en lieu sûr vos objets de valeur
- ✓ ne pas laisser un (des) inconnu(s) rentrer chez vous
- ✓ demander à un membre de votre famille ou un proche ou une personne de confiance (voisin...) de porter une vigilance particulière en cas d'absence
- ✓ fermer à clé les portes des véhicules et des habitations - même lorsque leurs occupants sont à l'intérieur, notamment pour celles qui ont des surfaces importantes
- ✓ signaler immédiatement aux forces de l'ordre (via le 17) tout individu suspect vu dans votre voisinage, notamment qui demanderait des renseignements...
- ✓ relever tous les éléments qui pourraient permettre aux forces de l'ordre d'identifier ces personnes (description physique, immatriculation, type et couleur du véhicule utilisé...) et de les interpeller rapidement
- ✓ Avertir vos voisins proches de votre absence ainsi que la gendarmerie (des rondes sont maintenant effectuées avec les absences déclarées)



Information sur la néosporose bovine
Le vecteur principal : les canidés

Nous sommes alertés par la communauté des agriculteurs sur cette maladie parasitaire qui a été détectée sur des bovins.

Cette maladie se traduit par des avortements spontanés chez les vaches et les génisses, généralement entre cinq et sept mois de gestation. Les bovins sont infectés après la consommation de paille ou d'herbe souillée par **des excréments de chiens**.

Il n'y a aucun traitement, ni vaccination contre cette maladie des bovins. Une des méthodes de lutte pour maintenir le troupeau sain est **la prévention** : Empêcher l'accès aux chiens aux zones de stockage des aliments pour bovins et préserver les espaces de pâturages de toute présence de déjections canines....